

Date de dépôt: 6 octobre 2003

Messagerie

Rapport

**de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition
concernant les nuisances occasionnées par les stationnements
illicites dans le quartier des Grottes**

Rapport de M. Alain Etienne

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie les 10 et 24 mars 2003 ainsi que le 12 mai 2003 pour examiner la pétition 1402 sous la présidence de M. André Reymond.

Audition des pétitionnaires représentés par M^{mes} Anne Bulliard et Alda De Giorgi et de M. Agustin Guardilla

Les pétitionnaires expliquent que les habitants du quartier des Grottes sont préoccupés par les trottoirs envahis par des voitures en stationnement et par le fait que la rue de la Faucille est devenue une voie de transit. Ils précisent que cette pétition a également été envoyée au Conseil municipal de la Ville de Genève car cette dernière doit payer les installations. La pétition a été acceptée à l'unanimité et a été transmise au Conseil administratif.

En effet, des voitures se garent sur les trottoirs de jour comme de nuit. Un grand cinéma, des restaurants et un dancing attirent beaucoup de monde dans le quartier. Ce parcage sauvage a des conséquences pour les piétons. De nombreux enfants empruntent quotidiennement la rue de la Faucille pour aller notamment à l'école. Ils doivent souvent descendre sur la chaussée à

cause des véhicules stationnés sur les trottoirs. Ces voitures et leurs occupants génèrent aussi beaucoup de bruits.

Les pétitionnaires indiquent qu'il existe pourtant des parkings publics dans les alentours et citent Cornavin, les Cygnes et celui du Seujet qui sont à quelques minutes à pied. Certaines personnes empruntent la rue de la Faucille puis descendent la rue des Grottes pour éviter les feux de la rue du Fort-Barreau, malgré le sens interdit. Des rodéos automobiles et des courses poursuites se tiennent également pendant la nuit. Les pétitionnaires soulignent que ces deux pratiques sont illégales.

Les pétitionnaires pensent que l'augmentation des contrôles policiers ne serait pas la meilleure solution mais qu'il serait possible de prévoir des aménagements comme ceux de la rue du Midi tels que chicanes, bornes et gendarmes couchés, cela afin de prévenir le transit par la rue de la Faucille et le parcage sur les trottoirs. Plusieurs rues devraient être aménagées de la sorte. Des voitures descendent à très grande vitesse et font courir un risque important aux enfants. Ces aménagements permettraient de limiter ces risques. Cette rue pourrait être classée en rue résidentielle où voitures et piétons cohabiteraient en harmonie. Une autre solution serait d'aménager une ou plusieurs rues piétonnes afin d'améliorer la convivialité dans le quartier. Les pétitionnaires demandent aussi que le 30 km/h soit respecté.

A la question d'un commissaire, les pétitionnaires expliquent que ce ne sont pas les parents qui viennent chercher leurs enfants à la sortie de l'école qui se parquent sur les trottoirs puisque les écoles des Cropettes et des Grottes ne se trouvent pas dans le secteur. Concernant les places de parking des habitants du quartier, il existe de nombreuses places à louer en sous-sol. Une des personnes auditionnées regrette que la zone du macaron soit trop limitée et ajoute qu'il est difficile de trouver des places le soir car il y a beaucoup de monde. Les gens garés sur les trottoirs sont avant tout des visiteurs. La situation pendant le week-end est encore pire. Les personnes âgées souffrent beaucoup de ce problème, principalement du bruit causé par le parking sauvage.

Un commissaire demande si les nuisances sont liées uniquement aux voitures. Les voitures représentent effectivement le problème majeur du quartier. La drogue est un autre sujet de plaintes mais les habitants ont des positions modérées face à cette problématique. M^{me} Spoerri est venue discuter avec les habitants du quartier concernant le centre d'injection car ceux-ci souhaitaient une meilleure gestion du centre. La pétition concerne les parkings sauvages et les dépassements de limite de vitesse. Un autre

commissaire considère que des contrôles de police peuvent avoir un rôle dissuasif important notamment pour le passage en sens interdit.

Les pétitionnaires nous précisent encore que les habitants des Grottes ont eu l'occasion de rencontrer M. Ferrazino, conseiller administratif, venu présenter des projets d'aménagement et lui ont rappelé leurs préoccupations. Les propositions de modération du trafic et d'aménagements des rues dans le quartier des Grottes présentées par les pétitionnaires sont mises en annexe de ce rapport.

Audition de M. Pierre-André Gesseney représentant l'Office des transports et de la circulation

M. Gesseney explique que la rue de la Faucille est assez étroite et que le stationnement n'est permis que d'un seul côté. Ainsi, le trottoir d'en face est régulièrement occupé par des stationnements illicites. Il propose que la Ville aménage le trottoir afin d'empêcher cette pratique et que des mesures soient prises à l'encontre des contrevenants. Il ne voit pas d'autres solutions.

Concernant la problématique de la modération du trafic, M. Gesseney explique qu'il doute que les automobilistes roulent à grande vitesse dans cette rue et il relativise le nombre de véhicules qui descendent la rue des Grottes en passant par le sens interdit. Il estime qu'il faudrait renforcer la surveillance sur ce tronçon. Par ailleurs, il rappelle que la Ville veut rénover complètement la rue des Grottes et que c'est certainement dans l'optique de faire tout en même temps qu'elle n'a pas encore complètement aménagé la place des Grottes.

A la question d'une commissaire, M. Gesseney explique que l'aménagement des rues est de la compétence de la Ville et que l'Office cantonal de la circulation donne un préavis. La rue du Midi qui est citée en exemple par les pétitionnaires mesure 12 mètres de large alors que la rue de la Faucille ne mesure que 10 mètres. Il serait possible de mettre des seuils de ralentissements mais la rue est trop étroite pour aménager des décrochements. Concernant la proposition de mettre la rue en zone résidentielle, appelée dorénavant « zone de rencontre », il n'est pas certain que la rue de la Faucille soit la plus adaptée pour cela. Il faudrait en faire la proposition à la Ville. Dans ces zones il est même suggéré de supprimer les trottoirs car les piétons ont la priorité. Il n'est plus possible de marquer des passages pour piétons car ces signalisations interdisent de traverser la route à moins de 50 m de celles-ci.

La question de l'aménagement de ce quartier a été beaucoup pensée notamment en rapport avec la rue de la Servette. M. Gesseney rappelle que le tram va bientôt passer par-là en direction de Meyrin. Celui-ci partira de la place de Cornavin, passera sous le passage de Montbrillant, la rue de la Pépinière puis la rue de la Servette. La rue de Montbrillant sera conservée pour garantir l'accessibilité aux Grottes. Le parking derrière la rue des Grottes va aussi disparaître pour laisser la place à des nouveaux immeubles. L'accessibilité du bas de la rue des Grottes est importante pour les artisans qui s'y trouvent mais il admet qu'il serait judicieux de reconsidérer l'utilité du double sens. Quant aux zones de rencontre, M. Gesseney rappelle que le quartier est vivant car il abrite beaucoup d'activités. La circulation est également générée par cette activité. Les cours intérieures sont piétonnes et accueillent les jeux d'enfants. Il ne serait pas judicieux qu'un enfant joue au milieu de la rue de la Faucille si celle-ci est déclarée zone de rencontre. Il serait plus convenable de mieux protéger les passages piétons en les surélevant par exemple.

Concernant la rue de l'Industrie, une partie est piétonne et le reste permet l'accessibilité aux activités situées dans l'îlot. Le but est de maintenir l'artisanat dans ce quartier. Une dérogation à la zone piétonne a été accordée ici afin de pouvoir se rendre à vélo jusqu'au commerce de vélo situé plus loin dans la rue. La qualité des Grottes est due à sa mixité. Concernant les places de stationnement dans le quartier, M. Gesseney explique qu'au moment des nouvelles constructions, des parkings souterrains ont été prévus. Toutefois, la location des places est extrêmement difficile car les coûts sont relativement élevés. Il existe des places en surface en zone bleue. La meilleure solution serait d'augmenter les contrôles. Pour les visiteurs, le parking de Cornavin n'est pas très loin. Le secteur est autosuffisant en ce qui concerne les parkings.

Vote de la commission

Bien que l'aménagement des rues soit de la compétence de la Ville, une majorité de la commission est d'avis d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour appuyer les demandes formulées par les pétitionnaires.

Le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat est accepté à l'unanimité (1 AdG, 2 S, 1 Ve, 2 L, 1 R, 1 UDC) moins trois abstentions (2 PDC, 1 L).

Pétition

(1402)

concernant les nuisances occasionnées par les stationnements illicites dans le quartier des Grottes

Mesdames et
Messieurs les députés,

Constatant :

- Que, malgré les efforts des habitants et des Autorités de la Ville de Genève pour faire des Grottes un quartier convivial, les trottoirs de notre quartier deviennent des aires de parcage pour les gens fréquentant les établissements publics, ainsi que les cinémas des Grottes et du Rialto ;
- que cette pratique est illégale, voire dangereuse puisqu'elle met en danger la sécurité des piétons et empêche l'accès des services d'urgence ;
- que, lorsque ces voitures stationnent et repartent, les nuisances sonores (portes qui claquent, musique, cris, etc.) dérangent les habitants du quartier quand ils ne les réveillent pas ;
- qu'il existe à proximité de notre quartier un vaste parking couvert rarement occupé complètement en particulier le soir et la nuit ;

LES SOUSSIGNÉS, HABITANTS DU QUARTIER DES GROTTES,
DEMANDENT :

que les départements concernés instaurent, en collaboration avec la Ville de Genève, une concertation avec les usagers du quartier dont les objectifs seraient les suivants :

- d'aménager un « mobilier dissuasif », de telle sorte que le stationnement sauvage ne puisse proliférer dans les rues concernées: rues de la Faucille, du Midi, de la Sibérie, J.-J.-De-Seillon et sur le rond-point des Grottes ;
- de modérer le trafic à la rue de la Faucille – celle-ci étant devenue une rue de transit pour les automobilistes qui se dirigent ensuite vers la rue de Montbrillant ignorant le sens unique de la rue des Grottes – grâce à la mise en place de chicanes et/ou de gendarmes couchés.

N. B. : 325 signatures

M^{me} Bulliard Anne

Rue de la Faucille 7, 1201 Genève

Propositions de modération du trafic et d'aménagements des rues dans le quartier des Grottes

Pour l'ensemble du quartier : La zone 30 km/h et la modification des règles de circulation ont temporairement amélioré la modération du trafic. Aujourd'hui, ces mesures montrent leurs limites : voitures ventouses, parkings sauvages, proximité de la gare CFF, contournement du feu rouge de la rue Fort-Barreau par la rue de la Faucille, vitesse excessive des véhicules, etc. Il est proposé de transformer l'ensemble du quartier en zone résidentielle à 20 km/h.

L'idéal serait de créer un espace convivial de cohabitation entre les différents usagers et qui s'étendent de la Place des Grottes vers les autres zones piétonnes existantes du quartier, soit les Squares Spon et Berger ainsi que l'Avenue des Grottes (voir le point 5 pour les détails). Une rue devrait être convertie en zone piétonne, par exemple la Rue de la Sibérie.

MESURES URGENTES ET CONCRÈTES PROPOSÉES DANS L'ATTENTE DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER EN ZONE RÉSIDENTIELLE

1. Une modération du trafic doit être aménagée à l'entrée de la rue de la Faucille (côté Fort-Barreau) : signalisation claire de la zone 30 Km/h, aménagements de chicanes avec gendarmes couchés comme à la rue du Midi (une à l'entrée de la rue pour ralentir la vitesse des véhicules qui circulent en descente et une autre à la hauteur du Square Spon, cases de stationnement alternées), plantations d'arbres, etc.
Le même type d'aménagements doit être envisagé pour l'ensemble des rues du quartier (Rue des Grottes, Rue Jacques de Sellon, Rue du Cercle, Rue Fendt, Rue de la Sibérie). Une réfection de tous les trottoirs s'impose.
2. En général, les trottoirs du quartier sans cases de stationnement les jouxtant sont envahis par les véhicules, surtout le soir. Ils devraient être rendus inaccessibles aux voitures à l'aide de poteaux comme sur la Rue du Midi et l'Avenue Louis Favre. Ces problèmes sont aigus à la Rue de la Faucille côté gare, Rue de la Sibérie, Rue Jacques de Sellon (côté gare) et à la Rue Fendt ainsi qu'au giratoire de la Rue des Grottes, le bas de cette dernière et la Rue du Cercle.
3. Le trottoir côté gare de la Rue de Sellon est ridiculement étroit et se confond avec la chaussée côté Fort-Barreau. Il doit être élargi et réhaussé et aménagé avec des poteaux pour empêcher le parking sauvage.
4. Au bas de la Rue de la Faucille (côté Place des Grottes), un aménagement de la chaussée doit empêcher les véhicules de pouvoir tourner à gauche car le sens interdit du bas de la Rue des Grottes n'est pas respecté. Ce raccourci est emprunté par les automobilistes pressés qui veulent éviter les feux au bas de la Rue Fort-Barreau et sur la Place Montbrillant.
5. L'aménagement de la Place des Grottes et de la Rue du Cercle devant être entièrement revu de manière à proposer une continuité avec l'espace piétonnier de l'Avenue des Grottes et ainsi offrir un espace convivial et de rencontre aux habitants du quartier. On pourrait s'inspirer des aménagements réalisés dans le village de Vernier où la cohabitation entre piétons et véhicules est réussie.
6. La sécurité des enfants doit être améliorée sur le passage piéton de la Rue Fort-Barreau (en face de l'EMS) dans le sens Rue de la Faucille/Rue de Sellon vers le parc et l'école des Crochettes. Nous proposons la pose de barrières sur le trottoir pour canaliser le flux des enfants et les empêcher ainsi de se précipiter sur la chaussée.
7. Enfin, le quartier mérite une rue piétonne supplémentaire. La Rue de la Sibérie s'y prêterait idéalement.

P-69 A

10 janvier 2003

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Stationnement sauvage dans le quartier des Grottes».

Rapporteur: M. Roberto Brogginì.

La commission des pétitions s'est réunie le 25 novembre 2002, sous la présidence de Mme Liliane Johner, pour examiner la pétition P-69.

Les notes de séance ont été consignées par Mme Ursi Frey, que nous remercions.

Texte de la pétition

Double pétition

Au Grand-Conseil de l'Etat de Genève

Au Conseil municipal de la Ville de Genève

Grottes: – du mobilier urbain pour libérer les trottoirs
– les véhicules en visite, aux parkings souterrains
– des chicanes à la rue de la Faucille

Constatant:

- que, malgré les efforts des habitants et des autorités de la Ville de Genève pour faire des Grottes un quartier convivial, les trottoirs de notre quartier deviennent des aires de parcage pour les gens fréquentant les établissements publics ainsi que les cinémas des Grottes et du Rialto;
- que cette pratique est illégale, voire dangereuse, puisqu'elle met en danger la sécurité des piétons et empêche l'accès des services d'urgence;
- que, lorsque ces voitures stationnent et repartent, les nuisances sonores (portes qui claquent, musique, cris, etc.) dérangent les habitants du quartier quand elles ne les réveillent pas;
- qu'il existe à proximité de notre quartier un vaste parking couvert rarement occupé complètement, en particulier le soir et la nuit,

les soussignés, habitants du quartier des Grottes, demandent:

- que les départements concernés instaurent, en collaboration avec la Ville de Genève, une concertation avec les usagers du quartier dont les objectifs seraient les suivants:
 - d'aménager un «mobilier dissuasif», de telle sorte que le stationnement sauvage ne puisse proliférer dans les rues concernées: rue de la Faucille, du Midi, de la Sibérie, De-Sellon et sur le rond-point des Grottes;

2

- de modérer le trafic à la rue de la Faucille – celle-ci étant devenue une rue de transit pour les automobilistes qui se dirigent ensuite vers la rue de Montbrillant ignorant le sens unique de la rue des Grottes – grâce à la mise en place de chicanes et/ou de gendarmes couchés.

Suivent des signatures.)

Audition des pétitionnaires

La commission reçoit Mmes Bulliard, de Giorgi et Dalkiewicz et MM. Guardilla et Vetterli.

La pétition a été lancée, car la situation de la circulation dans le quartier des Grottes est dangereuse. Ce quartier est placé sous le régime des 30 km/h. C'est un lieu d'habitation dense et de petits commerces. Plusieurs établissements médico-sociaux, crèches et jardins d'enfants sont implantés dans le quartier. Les personnes les plus faibles, personnes âgées et enfants, se trouvent donc quotidiennement à fréquenter les rues du quartier. Mais, par manque d'aménagement urbain, les voitures se garent n'importe où et notamment sur les trottoirs. La progression devient dès lors impossible sans se faufiler, ce qui n'est guère pratique lorsqu'on est avec une poussette ou sur une chaise roulante, à moins de plier ces dernières, mais dans ce cas on ne sait que faire de la personne transportée, ce qui est fâcheux.

Par ailleurs, les vitesses observées sont excessives, les sens interdits ignorés et les freinages, accélérations et décélérations intempestifs. Vers la fin de la journée, lorsque les enfants sortent de l'école, les automobilistes empruntent la rue de la Faucille pour «courber» le feu de Fort-Barreau et rejoindre la place de Montbrillant malgré un sens interdit à la rue des Grottes. En fin de semaine, les cinémas attirent de très nombreux automobilistes qui dédaignent le parking de Cornavin, c'est moins cher de se parquer sur un trottoir (*ce qui provoque un manque de gagner pour les exploitants des parkings souterrains. Mais que font-ils? ndr*).

Actuellement, la sécurité des enfants n'est pas assurée. Ils ne peuvent se rendre seuls à l'école primaire des Croupettes. A ce propos, il nous est suggéré que la pose d'une barrière au droit du passage piétons sur la rue Fort-Barreau canaliserait le flux des enfants. Effectivement, les autos roulent à bien plus de 40 km/h à cet endroit, et cela malgré la présence d'un «kit-école».

En outre, l'accès aux bornes incendies est très souvent masqué ou rendu impossible par la faute de véhicules garés indûment et de manière irresponsable. Légitimement, les pétitionnaires se demandent ce qui se passerait en cas de sinistre.

Les pétitionnaires revendiquent la pose d'une signalétique plus voyante, l'installation de chicanes qui pourraient être végétalisées et que le parcage soit alterné.

En abordant le sujet de la place des Grottes, les pétitionnaires déplorent que celle-ci n'ait fait l'objet depuis près de vingt ans d'aucune réflexion urbanistique et que son non-aménagement en fait l'une des places les plus pauvres de Genève.

Les pétitionnaires se félicitent que le quartier des Grottes soit en zone 30 km/h et ils estiment que le trafic de destination doit être préservé.

Discussion

Un commissaire de l'Entente trouve la situation «bordélique», tout en s'excusant de l'emploi de ce terme, mais à Genève l'on s'est fait une spécialité de l'anarchie dans nos rues.

Un autre commissaire de l'Entente, en termes plus mesurés, abonde dans le sens des pétitionnaires et propose que l'on adresse des recommandations au Conseil administratif.

L'Alternative, par plusieurs voix, estime qu'il y a urgence et que le Conseil administratif doit être interpellé.

Après discussion de la commission, les recommandations suivantes sont rédigées:

- l'application des règlements en matière de circulation afin d'assurer la sécurité et le confort des habitants et usagers du quartier;
- d'aménager en urgence et sobrement les voies de circulation afin de faire respecter le 30 km/h et le stationnement;
- d'étudier un aménagement ultérieur harmonieux à cette fin.

Vote

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif et les recommandations sont acceptés à l'unanimité des 13 commissaires présents.

Annexe: lettre adressée au Secrétariat du Conseil municipal le 30 juin 2002.